

## SÉANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize mars 2026 par M. CURUTCHARRY, Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ITHURBURUA Daniel, doyen d'âge.

**Étaient présents :** Mme AIRE Paxkalin, M. ALFARO Gexan, M. BIBES Jean Paul, Mme BIDART Leire, M. CHERBERO Betti, M. CLAUZEL Sébastien, Mme CROUSPEYRE Cécile, M. CURUTCHARRY Antton, M. ETCHEVERRIA Pantxo, Mme ETCHEVERRY Odile, Mme EZCURRA Gemma, Mme GOUFFRANT Sylvie, M. ITHURBURUA Daniel, M. LANDACHOCO Philippe, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MORTALENA Elisabeth, Mme OÇAFRAIN Diane, M. OÇAFRAIN Jean Paul

**Procurator(s) :**

**Était excusé :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BIBES Jean Paul

Date convocation : 16 mars 2026 - Date d'affichage : 16 mars 2026

### OBJET : ELECTION DU MAIRE- NOMENCLATURE 5.1

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;*

*VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;*

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 18 suffrages exprimés pour

Le conseil municipal, par :

- 18 voix POUR,
- 1 ABSTENTION,

- **ELIT** Monsieur Antton CURUTCHARRY Maire de la commune de Saint Etienne de Baigorri
- **INSTALLE** Monsieur Antton CURUTCHARRY en qualité de maire de la commune de Saint Etienne de Baigorri ;
- **AUTORISE** Monsieur Antton CURUTCHARRY à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
**Antton CURUTCHARRY**



Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 18

POUR : 18

CONTRE : /

ABSTENTION : 1

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 23/03/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 23/03/2026